



REGLEMENT RRX 2021

Article 1 : La participation à la manifestation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent et son représentant légal, accepte le présent règlement dans sa globalité.

Les catégories d'âge 2020 / 2021 : Les catégories d'âge changent le 1er novembre de chaque année. Les catégories d'âge pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 sont les suivantes : <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Les accompagnateurs à vélo ou engins motorisés ne sont pas autorisés, sauf pour l'organisation.

Article 2 : Dates, départs et horaires.

Les différentes épreuves se dérouleront le Dimanche 17 Octobre 2021, le départ et l'arrivée se font sur le site de la Mairie, 22 Rue Olivier de Clisson, 44430 LA REMAUDIERE.

Ouverture du Village à partir de 07h00.

– **09h00 : Départ du 25Km « Défi l'Alpaga by SPORT 2000 Divatte sur Loire ».**

Échauffement 1/4 heure avant la course.

Inscription.

· Inscription à partir du 01/07/2021.

· Tarif : jusqu'au 15/09/2021 : 16 €, ensuite 20 €.

· Pas d'inscription sur place possible.

Dossards.

Voir article 4

Programme de départ.

Dimanche 17 Octobre 2021 à 9h00 pour le 25 km.

Information de courses.

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail ou Running sont fortement conseillées. Une réserve d'eau de type bidon ou poche à eau 0.5L minimum est obligatoire sur les épreuves du Trail 25 km (vérification au départ). Une réserve alimentaire est conseillée sur ces circuits.

Une poche hermétique (type sac de congélation) pour protéger le téléphone et autres documents est également vivement conseillée.

Chaque coureur devra être en possession de son gobelet individuel pour les ravitaillements.

Sur le 25 km : 2 ravitaillements eau.

Un lot offert à tous les participants + collation - Podium de 4.

– **10h00 : Départ du 12 Km « Terres sauvages by Antier Paysage et Quoi de neuf poulette ».**

Échauffement 1/4 heure avant la course.

Inscription.

· Inscription à partir du 01/07/2021.

· Tarif : jusqu'au 15/09/2021 : 11 €, ensuite 15 €.

· Pas d'inscription sur place possible.

Dossards.

Voir article 4

Programme de départ.

Dimanche 17 Octobre 2021 à 10h00 pour le 12 km.

Information de courses.

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail ou Running sont fortement conseillées. Une réserve d'eau de type bidon ou poche à eau 0.5L minimum est obligatoire sur les épreuves du Trail 12 km (vérification au départ). Une réserve alimentaire est conseillée sur ces circuits.

Une poche hermétique (type sac de congélation) pour protéger le téléphone et autres documents est également vivement conseillée.

Chaque coureur devra être en possession de son gobelet individuel pour les ravitaillements.

Sur le 12 km : ravitaillement eau.

Un lot offert à tous les participants + collation - Podium de 4.

Échauffement 1/4 heure avant la course.

.

Article 3 : Inscriptions. Course trail 25km et Course Nature 12 km.

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site www.rrxtrail.fr ou www.timepulse.run

Aucune inscription ne sera possible le jour de la manifestation.

Article 4 : Inscriptions et retrait des dossards 25 et 12 km.

Inscriptions : à partir du 01/07/2021 et jusqu'au 8 octobre 2021 (sous réserve de modifications et dans la limite des places disponibles).

Cette inscription comprend le dossard, les ravitaillements, les récompenses (après le passage de la ligne d'arrivée) ...

Retraits dossards : au magasin SPORT2000 de Divatte sur Loire (La Chapelle Basse Mer)

le samedi 09 Octobre 2021 entre 10h00 et 18h00,

le vendredi 15 Octobre 2021 entre 16h00 et 19h00

et le samedi 16 Octobre 2021 entre 10h00 et 18h00.

Rappel : Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité du représentant légal signataire de l'inscription ou des inscriptions.

Capacité de retrait des dossards le jour de la course si impossibilité de déplacement les jours prévus.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou

de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 5 : Remboursement.

Sur présentation d'un certificat médical atteste d'une incapacité de pratique à la DISCIPLINE course à pied en compétition avant le 1 octobre 2021.

Remboursement sans justificatif : 50% de la somme est conservée par les organisateurs si l'annulation du participant intervient avant le 15/09/2021.

Du 16/09/2021 au 01/10/2021, 80% de la somme est conservé par les organisateurs.

À partir du 02/10/2021 aucun remboursement

En cas d'annulation suite à une interdiction pour raison sanitaire, remboursement total sauf 1 € pour frais de dossier.

Article 6 : Equipement.

Chaque participant s'équippa en fonction de la météo.

Les chaussures de type « Running et Trails » sont fortement conseillées.

Article 7 : Parcours, porte de séparation, balisage.

Le balisage se fera par rubalise BIO, balisage BIO, les bénévoles, les commissaires et des ganivelles rigides.

Article 8 : Sécurité et Assistance médicale.

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de la manifestation. L'assistance médicale est assurée par des secouristes.

Article 9 : Ravitaillements et arrivées.

Les départs et arrivées sont prévus sur le site de la Mairie, 22 Rue Olivier de Clisson, 44430 LA REMAUDIERE.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée des courses, et deux ravitaillements en eau sur le 25km, ainsi qu'un ravitaillement en eau sur le 12 km.

Un bar et une restauration seront à la disposition de tous sur le site d'arrivée pour refaire la course dans la convivialité sous réserve d'une autorisation du protocole sanitaire.

Article 10 : Classements et récompenses

□ Courses chronométrées : 25 et 12km : Lots à tous les participants (Podium TOP4).

Article 11 : Modifications / Annulations

En cas de mauvais temps ou toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

Article 12 : Assurances et Responsabilités

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile « Mutuelle AVIVA ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol ou de perte.

L'acceptation de ce règlement fait également office d'autorisation parentale et d'engagement sur la responsabilité parentale concernant la bonne santé de l'enfant et les non contre-indications à la pratique sportive dans le cadre de cette manifestation.

Article 13 : Droit d'image

Par votre inscription, vous autorisez les organisateurs à utiliser les images fixes/audiovisuelles sur lesquelles les enfants et accompagnateurs pourraient apparaître durant la manifestation, sur tous les supports.

Il est convenu, que la publication ou diffusion de ces images, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant ces publications ne devront pas porter atteinte à sa dignité, sa vie privée ou sa réputation.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Article 14 : respect des règles sanitaires « covid19 »

Tous les participants auront pris connaissance du règlement sanitaires au covid19 lors de leur inscription et devront l'appliquer le jour de la manifestation.

Article 15 : Éthique et responsabilité

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur les parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Les parcours passent dans des propriétés privées qui nous sont ouvertes seulement le jour de l'épreuve. Il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course et de ne pas revenir dans ces propriétés privées en dehors de la course. Un comportement contraire remettrait en cause l'organisation même de ce trail.

La sécurité est impérative : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation. Durant la course, tous les concurrents se doivent assistance mutuelle.